

Déclaration liminaire au CTL du 5 mai 2021



Nous dénonçons l'évolution des ateliers éditiques, qui ne se concrétisent que par une suppression de plusieurs ateliers et une modification des chaînes d'impression de 4 autres.

En effet, sur 8 ateliers éditiques, 4 arrêteront leur activité avec obligation pour les agents de se reconverter.

17 agents de l'ESI de Strasbourg ont dû faire une demande de mutation et quitteront la DISI.

Pour l'ESI de Reims, l'atelier sera transformé et continuera mais l'organisation exigée est complètement différente.

Le travail en équipe est déjà présent à l'atelier EIFI. Cependant, le recours à une équipe de nuit, indiqué utilisée à titre dérogatoire, n'est pas apprécié des agents.

Des équipes en 2x8 vont être mises en place, dans les périodes de forte charge, obligeant les agents à quitter à 22h. Ce n'est pas non plus le souhait des agents. Les textes indiquent qu'il sera procédé à des récupérations ou au paiement d'heures supplémentaires. Qui le décide ? On les contraint à ces horaires, vont ils pouvoir avoir le droit de regard sur cette option ?

Vous avez accordé un début d'équipe à 6h30 au lieu de 6h15, c'est bien peu comme concession face à tous ces changements.

De même, l'exercice du droit à congés pouvant passer de 50 à 25 voire 0 % selon les périodes. Mais quelles sont les périodes ? Cela reste « un flou artistique ». Qu'en sera t il des périodes scolaires, toujours des incertitudes.

Les conditions de travail en EIFI sont en train de, nettement, reculer.

Et pour le bonus, l'administration propose une prime.

Les conditions de travail convergent avec le mode actuel de l'atelier de Meyzieux mais pas les rémunérations.

Actuellement, ce sont 2 primes pour Meyzieux. Vous proposez une harmonisation mais ce n'en est pas une, c'est une baisse des régimes indemnitaires. En effet, Meyzieux se voit supprimer la prime ACF finition scannage de 1123€ brut annuel dans 6 ans, pour les cadres C.

Et du coup, la convergence induit une seule prime pour les autres ateliers restants : la prime ACF éditique de 3020 € brut annuels. Ils ne verront jamais la prime scannage.

Pour toutes ces raisons, la CGT vote contre